

Lutte coordonnée contre le ragondin

La présence du ragondin sur notre territoire n'est plus à démontrer ; cette espèce invasive est classée « nuisible » par l'arrêté du 30 juin 2015 pour l'application de l'article R427-6 du code de l'environnement. Outre les dégradations qu'il peut faire aux cultures et son impact sur la stabilité des berges de cours d'eau et fossés, il est vecteur de la leptospirose, une maladie très dangereuse pour l'Homme.

Dans un souci de préserver la biodiversité de nos milieux et la santé des riverains, le syndicat de Rivières, Vallées et Patrimoine en Bergeracois (RVPB) a décidé en 2015 de coordonner les actions de lutte contre le ragondin, notamment par le piégeage.

Si vous avez connaissance de la présence de cet animal sur une ou plusieurs de vos parcelles et que vous souhaitez nous aider contactez-nous, nous pourrons vous mettre en relation avec un des piégeurs actifs du territoire.

Ce n'est que par votre aide que nous parviendrons à limiter l'expansion du ragondin.

Pierre-David Boccard, technicien rivières